

Thème

Essai d'analyse de l'assurance des personnes, de la mutualité, de l'assurance sociale et du Takaful en Algérie

Réalisé par : Docteur CHITTI Mohand MCA Université de Bejaia et AMIROU rabah
Magistrant Université de Tizi ousou

Résumé :

Pour les musulmans, Le takaful n'est autre que le développement moderne de la mutualité ancestrale qui existait dans leur culture ; à l'exemple de touiza, timechret en Algérie.

L'approche fonctionnelle de l'économie et de la finance et l'approche des Maqasids sharia de l'économie et de la finance dites islamiques présentent de nombreux points de convergence. Le takaful s'inscrit dans cet objectif commun. Il peut aussi être perçu de différentes façons : un produit d'assurance sociale, un produit d'assurance mutuelle, un produit d'assurance commerciale, et un produit financier assurantiel indispensable au bon fonctionnement des banques islamiques.

Le Takaful peut être pratiqué sous la forme wakala, sous la forme moudharaba, sous la forme wakala- moudharaba et sous la forme waqf.

Le marché du Takaful dans le monde réalise des taux de croissances annuels deux fois supérieurs à ceux du marché de l'assurance conventionnelle. L'introduction de l'assurance Takaful pourrait constituer une opportunité pour les autorités monétaires pour drainer l'épargne inactive, booster l'assurance des personnes y compris l'assurance sociale, et lancer l'industrie de la finance islamique.

Le takaful pourrait lever la réticence d'une frange de la population Algérienne à s'assurer et pourrait drainer par là même des fonds d'épargne importants non encore exploités.

Mots clés : Takaful, assurance éthique, économie socialement responsable, mutualité, assurance santé, assurance Hadj et Omra, assurance générale, assurance de personnes, assurance vie, assurance famille, épargne, finance islamique, finance fonctionnelle, finance et Maqasid sharia, sécurité sociale, marché de l'assurance.

Sommaire

Introduction :	
Section 01 : Panorama du marché Algérien des assurances	
Section 02 : Analyses et perspectives du marché Takaful en Algérie	
Conclusion :	

Introduction :

L'activité économique est étroitement liée à la prise de risques. Ces derniers atteignent tous les agents économiques : le capital, l'outil de production, la ressource humaine et le marché. Les scientifiques ainsi que les professionnels de l'économie sont unanimes, quant à l'impossibilité d'éliminer les risques de l'activité économique et financière.

L'assurance a été inventée pour atténuer l'impact des sinistres sur les ménages, sur les entreprises, et sur l'Etat. L'assurance est synonyme de protection, de couverture, et de solidarité. Elle s'étend aux différentes étapes de l'activité économique. Elle est aussi en amont et en aval de tout investissement. Elle est classée dans le secteur tertiaire de l'économie, c'est-à-dire celui des services. Elle permet la collecte de l'épargne, et elle accompagne l'investissement. Elle permet la régulation de la consommation. Elle incite les ménages à la prudence, et à l'efficacité. Elle fournit de l'information utile aux autorités économiques. Elle dévoile l'économie informelle, et participe à la stabilisation du système financier.

Ayant pu résister aux différentes crises financières, les assurances éthiques et le TAKAFUL ont eu droit de citer. En se basant sur les principes de solidarité et du partage des profits et des pertes, et sur les techniques modernes de gestion des risques, elles réalisent des encours en centaines de millions de dollars et un taux de croissance annuelle de leurs chiffres d'affaire à deux chiffres.

Les assurances éthiques regroupent les assurances coopératives, les mutuelles d'assurances, le TAKAFUL et d'autres formes d'organisations. Elles reposent sur la solidarité entre les sociétaires, sur l'économie réelle, et sur l'équité dans les transactions commerciales. Elles s'appuient sur l'investissement socialement responsable. Elles s'appuient aussi sur les valeurs universelles de coopération, de transparence, et d'équilibre. L'équilibre entre les intérêts des contractants, tout en évitant les externalités négatives sur le marché, et sur les biens publics.

Le TAKAFUL, dans sa forme moderne, a connu ses débuts au Soudan, puis il s'est développé en Malaisie et dans les pays arabes du moyen orient. Le Royaume-Uni a été le premier pays européen à introduire le TAKAFUL dans sa place financière (la cité). D'autres pays ont suivi, à l'exemple de la Belgique, de l'Allemagne, et dernièrement de la France.

Contexte de la recherche :

La finance islamique a connu un essor fulgurant dans certains pays, cette dernière décennie.

L'assurance Takaful devrait connaître le même essor, vu l'interaction et les liens forts entre la finance islamique et le Takaful.

Les firmes internationales de l'assurance à l'instar de AIG, Prudential, AXA, Allianz, Munich Re, Swiss Re, etc. s'intéressent de plus en plus au marché de l'assurance Takaful.

Le regain d'intérêt du marché de la mutualité et de l'assurance participative et éthique dans le monde après les récentes crises financières a ouvert de nouveaux horizons pour le Takaful.

L'évolution du marché Mondial du Takaful, l'engagement récent de la Tunisie et du Maroc dans cette industrie crée un nouveau contexte pour l'industrie assurantielle Algérienne.

Les points suivants constituent aussi des éléments du contexte de notre étude

- Le faible taux de pénétration de l'assurance des personnes et la réticence d'une frange de la population à s'assurer pour des raisons de conviction éthique religieuse peuvent être résolues par le Takaful.
- La volonté affichée par les pouvoirs publics en Algérie de Booster le marché de l'assurance des personnes.
- Le besoin de protection de l'industrie assurantielle Algérienne naissante sachant que le Takaful pourrait constituer une barrière non tarifaire pour protéger le marché national de l'assurance et de l'assurance des personnes en particulier.
- Le développement récent des moyens de Télécommunication et d'information (NTIC), et leur démocratisation ont rapproché les clients des prestataires de services et spécialement des assureurs qui arrivent à commercialiser plus de produits assurantiels
- Le complexification du mode de vie ont créé de nouveaux risques auxquels il faudrait de nouveaux produits assurantiels : Le Risque du Bug 2000 en informatique d'où des produits assurantiels pour protéger les réseaux informatiques.
- Les mutations sociologiques des populations rurales et traditionnelles vers des modes de vie citadines et modernes.
- Institutionnalisation des rôles sociaux de solidarité joués auparavant par les groupes villageois ou familiaux.
- Difficultés financières rencontrées par les caisses nationales de retraites.
- Difficultés dans la gestion efficiente des établissements de sécurité sociale et de la retraite.

Objectifs :

Les objectifs de cette étude sont nombreux. Ils se présentent comme suit :

- Montrer que l'aspect éthique pourrait jouer un rôle marketing dans la promotion de l'assurance chez les citoyens Algériens
- Montrer que le Takaful pourrait constituer un instrument pédagogique pour les autorités financières pour ramener les citoyens à s'assurer

Problématique

La problématique que nous avons choisie se présente comme suivant :

Existe –il un potentiel pour le Takaful qui lui permettrait de lever les contraintes au développement de l'assurance et de booster le marché de l'assurance en Algérie ?

Pour expliciter cette problématique, nous avons posé les questions suivantes :

- Quelles sont les contraintes au développement de l'assurance en Algérie ?
- Existe-il une demande de produits Takafuls en Algérie?
- Quel est le rôle de la réglementation dans la promotion du marché Takaful ?
- Existe-il une relation entre le Takaful, la mutualité, et l'assurance des personnes?

Hypothèses

Pour répondre à cette problématique et aux questions posées nous avons supposé les hypothèses suivantes :

- **H0** : La contrainte de licéité religieuse empêche le développement de l'assurance
- **H1** : Il y a un lien étroit entre l'assurance sociale, la mutualité, et le Takaful
- **H2** : Une approche stratégique du marché de l'assurance Takaful pourrait booster l'industrie des assurances et de la mutualité en Algérie.
- **H3** : Le Takaful va freiner l'industrie de l'assurance et créer des tensions communautaristes, culturelles et religieuses.

Délimitation et Méthodologie de recherche

Nous nous sommes intéressé à établir les liens entre les assurances des personnes, les assurances sociales ,et la mutualité. Cette dernière n'est qu'une évolution des associations d'entraide et de solidarité ancestrales. Le Takaful est une forme moderne de solidarité économique bien instituée.

Vu que le thème est nouveau et que l'industrie Takaful est dans son stade de lancement et d'expérimentation, les méthodes comparatives et analytiques alternées s'accrochent bien avec l'objet de notre étude.

L'étude empirique n'a pas pu être faite parce qu'il n'y a pas un marché d'assurance Takaful en Algérie. La seule compagnie existante est SALAMA Assurance spécialisée actuellement dans le Takaful général. Nous avons aussi posé des questions ouvertes à quelques professionnels des assurances en Algérie, afin de cerner avec plus de précisions les contraintes au développement de l'assurance dans notre pays et l'opportunité offerte par le Takaful.

Etudes précédentes

Plusieurs études ont été effectuées sur le takaful et l'assurance. On en trouve des articles, des séminaires, des thèses, des mémoires de Magister, et des mémoires de master. Nous avons sélectionné quelques-unes dont nous sommes inspirés pour notre étude :

1. Mémoire de Magister soutenu par CHEIKH Karima (Université de Tlemcen 2010) sur le rôle du marketing dans la promotion du taux de pénétration de l'assurance en Algérie. L'étude s'est basée sur la psychologie du consommateur. L'étude empirique a supposé que l'éthique religieuse empêche un nombre assez important de consommateurs à s'assurer. Le résultat a confirmé l'hypothèse et a montré que le Takaful pourrait lever la contrainte religieuse qui empêche des clients potentiels de s'assurer. Nous partageons cette idée, nous la trouvons convaincante.
2. Thèse de doctorat soutenue par FELLAG Saliha en 2015 (Université Hassiba BEN BOULAID) sur l'expérience de quelques pays Arabes dans l'industrie du Takaful. L'hypothèse de départ est que la réglementation et le marketing jouent des rôles importants dans le développement de l'industrie du Takaful. Les résultats de l'étude ont confirmé l'hypothèse. L'auteur a présenté le marché du Takaful en Algérie en étudiant l'expérience de la compagnie Salama – Assurance spécialisée dans le Takaful Général.

I- Panorama du marché Algérien des assurances

Le secteur des assurances s'est développé dans le monde, son portefeuille d'activités s'étend aux assurances commerciales de personnes et de dommages, aux mutuelles, et aux

assurances sociales. En Algérie l'assurance sociale a laissé peu de place au marché des assurances de personnes.

1. L'Assurance sociale

Généralement, les assurances sociales appelées autrement sécurité sociale sont prises en charge par les pouvoirs publics. En Algérie la CNAS, la CASNOS, la CACOBATH, la CNR, et la CNAC constituent les caisses de la sécurité sociale. Cette première concrétise la politique sociale de l'État.

1.1 Le système de la sécurité sociale en Algérie

Dans le but de mettre en place un système de sécurité sociale au bénéfice du plus grand nombre d'assurés sociaux, la refonte de l'ancien système de sécurité sociale a commencé en 1970, en collaboration avec les syndicats. La nouvelle répartition des cotisations a été publiée par la CNAS :

Tableau 1: Répartition des cotisations régime des salariés

Branches	Quote-part employeur %	Quote-part salarié %	Fonds des œuvres sociales %	Total %
Assurances sociales	12,5	1,5	-	14
AT/MP	1,25	-	-	1,25
Retraite	10	6,75	0,5	17,25
Assurance chômage	1	0,5	-	1,5
Retraite anticipée	0,25	0,25	-	0,5
Total	25	9	0,5	34,5

Source : Site officiel de la CNAS

La quote-part de l'employeur est largement supérieur à celle du salarié, pour un dinar de cotisation du salarié l'employeur débourse 2,77 DA. Il faudrait trouver des motivations pour les employeurs si l'on veut maintenir leur quote-part aussi élevée.

1.2 La CNAS

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Salariés est un organisme à gestion spécifique. Vu la taille de la caisse nationale de la sécurité sociale (CNAS), cette dernière joue le rôle d'assureur social national de premier ordre.

1.2.1 Activités de la CNAS

La CNAS a compté six millions d'adhérents cotisants actifs en 2015, sans compter les étudiants, les élèves, et les retraités.

Le nombre total des assurés et de leurs ayant droits bénéficiaires a été estimé à plus de trente-cinq millions de personnes. Un cotisant actif pour six assurés bénéficiaires.

Selon le directeur général de la CNAS, la production de l'année 2015 a atteint mille milliards de dinars. Le remboursement du médicament seulement et aux prix de références a été de 160 milliards de dinars, et la subvention aux hôpitaux publics a été un forfait de 64 milliards de dinars.

La CNAS est représentée par huit cents agences sur le territoire national, et elle est conventionnée avec dix-mille sept-cent officines pharmaceutiques privées et publiques.

Le système « carte chiffa » a donné un résultat satisfaisant chez les assurés de la CNAS, plus de cinq millions de cartes sont fonctionnelles en 2017.

Les malades chroniques bénéficient de la gratuité du médicament et du système « tiers payant » concernant les actes de chirurgie cardiaque, d'hémodialyses, et du transport médical effectués par les cliniques privées, les hôpitaux privés, et les compagnies privées d'assistance médicale. La CNAS dispose de quelques cliniques spécialisées, de quelques centres d'hémodialyse et de centres d'imageries médicales, leurs nombres sont réduits et insignifiants par rapport à la demande réelle.

Les enfants des assurés à bas revenus bénéficient de la gratuité de la lunetterie auprès de six cents seize opticiens conventionnés avec la CNAS.

La CNAS participe à la promotion du médicament fabriqué localement. Il y a lieu de noter que plus de la moitié des médicaments vendus en Algérie sont fabriqués localement. La CNAS s'est toujours inscrite dans la politique nationale de réduction de la facture d'importation du médicament de l'étranger.

1.2.2 Contraintes aux activités de la CNAS

Les contraintes qui pèsent sur le développement de la CNAS sont nombreuses, nous citerons ci-dessous les plus apparentes et qui sont :

- La non déclaration des travailleurs par les petites entreprises et les micro entreprises. Le nombre est estimé à 15% du nombre total des cotisants par les responsables de la CNAS. Cela constitue un manque à gagner important pour la trésorerie de l'organisme CNAS.

- La sous déclaration des travailleurs par les employeurs du secteur privé.

- Le retard dans le paiement des cotisations par les employeurs du secteur public et du secteur privé.

- La prolifération du travail informel : Selon l'office national des statistiques cinq millions de personnes actives dans le secteur informel.

1.2.3 Perspectives

La CNAS fait de son mieux pour lever ces contraintes, en 2015 elle a mené une campagne de sensibilisation à l'encontre des retardataires dans le paiement des cotisations. Des exonérations de pénalités de retards, et des échéanciers de paiement ont été prévues. Ce travail n'a pas été en vain, des milliers de cotisants se sont acquittés de leurs dettes, et des millions de dinars ont été récupérés.

Actuellement la CNAS travaille à l'amélioration de son système informatique afin de maîtriser ses dépenses en matière de prestations et du remboursement du médicament. L'introduction des nouvelles techniques « datamatrix », entamée par les informaticiens de la CNAS va permettre de mieux gérer l'information et de corriger les sous performances constatées.

1.3 La CNR

La Caisse Nationale des retraites est un établissement public à gestion spécifique régi par les lois applicables en la matière. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée sous sa forme actuelle en 1985. Elle est le résultat de la fusion de sept caisses de gestions de pensions de différents secteurs d'activités. Elle est implantée sur tout le territoire national, la CNR est représentée par une direction des retraites dans chaque wilaya. Le nombre de bénéficiaires de pensions directes est passé de 656431 l'année 2000 à 1897287 en 2017, le nombre a triplé en 17 ans.

Le nombre des bénéficiaires des diverses prestations de pensions et d'allocations directes et de reversions étaient au nombre de 1253942 en 2000, ils ont atteint le nombre de 3166903 en 2017.

Chaque bénéficiaire est pris en charge par deux assurés actifs, le système de sécurité sociale en Algérie est un système de répartition. Un tableau nous donne l'évolution des pensions et allocations de retraites de l'année 2000 au 31/12/2017.¹

1.4 La CASNOS

La Caisse Nationale des Non-Salariés a été créée le 04/01/1992. Elle est chargée de la sécurité sociale des titulaires d'activités non salariées, qui sont : Les commerçants, Les artisans, les agriculteurs, et les titulaires de fonctions libérales.

¹ Voir site de la Caisse Nationale des Retraites

La CASNOS est présente sur toutes les wilayas et possède des guichets dans les communes à forte densité de la population.

En contrepartie d'une cotisation de 15% du revenu annuel, l'adhérent bénéficie des prestations en nature et en espèces, et d'une pension de retraite directe et de réversion pour ses ayants droits. La qualité des prestations est inférieure à celle de la CNAS.

1.5 La CACOBATH

La Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage et intempéries des Secteurs du Bâtiment, des travaux publics, et de l'hydraulique est un établissement public à gestion spécifique. Elle a été créée le 04/02/1997 pour répondre aux nécessités d'organiser une gestion spécifique des congés payés et des indemnités de chômage-intempéries dans le secteur du BTPH. Les entreprises du secteur du BTPH et leurs travailleurs sont affiliés à la caisse.

1.6 La CNAC

La Caisse National d'Assurance Chômage a été créée le 26/05/1994. Elle avait comme premier objectif l'indemnisation des travailleurs du secteur économique ayant perdu leurs emplois pour des raisons économiques : Cessation d'activité de l'employeur ou compression d'effectifs. En 2006, le nombre des bénéficiaires a atteint 184000 bénéficiaires

L'accompagnement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans à la création de leurs propres activités. Les ressources de la CNAC sont constituées des subventions de l'Etat, des participations des Banques adhérentes, des cotisations versées par les bénéficiaires, et du fonds de caution mutuel de garantie des risques crédits.

2. Les mutuelles

Elles se situent entre les assurances sociales et les assurances commerciales. Elles sont constituées de mutuelles d'assurances proches des assurances commerciales et de mutuelles sociales proches des assurances sociales. Elles sont régies comme des sociétés d'assurances gérées par leurs sociétaires. Ce sont des sociétés de personnes gérées par les participants mutualistes ou leurs représentants. La priorité est accordée à la solidarité des adhérents face aux risques. Elles sont à but non lucratif.

2.1 Les mutuelles d'assurances

Les mutuelles d'assurances réalisent ¼ de la production mondiale des assurances.

En Algérie, les mutuelles d'assurances ont existé avant l'indépendance. À notre connaissance, et ce que nous sommes arrivés à trouver, il y a quatre mutuelles d'assurances

qui activent sur le marché Algérien, et qui sont : La CMA, Le MUTUALISTE, La MAATEC, et La CNMA.

La caisse nationale de la mutualité agricole « CNMA » est leader du marché mutuel Algérien.

2.1.1 La CNMA

La caisse Nationale de mutualité agricole a été créée en 1907 sous le nom de mutualité agricole. En 1972, elle a connu une nouvelle réorganisation. En 1995, le volet gestion des retraites a été transféré à la CNR.

La CNMA offre ses services à travers son réseau constitué de caisses régionales(CRMA), et des bureaux locaux. La clientèle de la CNMA est constituée des agriculteurs et des investisseurs. Le domaine d'assurance de CNMA est celui des assurances dommages qui englobe les branches :

- Risques Agricoles (assurance végétale et animale)
- Automobiles
- IARD
- Transport

La CNMA est passée du chiffre d'affaire de 7867 millions de Dinars en 2012 à 12649 millions en 2016. Elle est membre de la Fédération internationale des mutuelles (ICMIF)

Elle est leader Algérien en matière d'assurance agricole et de la pêche avec 77% des parts de marché. En 2016 elle a pu décrocher 10% du marché National des assurances dommages.

2.1.2 Le mutualiste

C'est une mutuelle spécialisée dans l'assurance des personnes. Il a été créé par la CNMA en 2012, il bénéficie de son réseau de distribution. Ce dernier est constitué de 64 caisses régionales (CRMA) et 337 bureaux locaux.

La clientèle du mutualiste est composée des agriculteurs, des salariés de l'agro-alimentaire, des professions libérales liées à l'agriculture (Vétérinaire, ingénieurs, et techniciens).Il offre à ses sociétaires et à leurs familles des prestations en cas d'accidents professionnels et en cas de maladies. Il fait aussi de l'assurance voyage et de l'assurance Hadj et Omra pour les particuliers, et de la prévoyance collective et complémentaire santé pour les entreprises.

2-2-Les mutuelles sociales

Les mutuelles sociales sont régies par la loi 15-02 du 04/01/2015. Elles ont pour vocation de mener des actions de solidarité, et de prévoyance envers leurs participants mutualistes et leurs ayants droits. Elles sont à but non lucratif. Les mutuelles les plus connues sont celles des travailleurs de l'éducation et de la culture « MUNATEC », la mutuelle des travailleurs du secteur des finances, la mutuelle des travailleurs du secteur des hydrocarbures, etc.

Il y a une coordination entre les mutuelles et les services de la CNAS. Les concepteurs de la carte « chiffa » ont prévu l'introduction et la prise en charge d'informations liées aux adhérents des mutuelles sociales.

La présente loi a prévu un régime de « retraite complémentaire ». Cette dernière se résume en une pension complémentaire, à caractère pécuniaire, personnelle, et viagère, à l'âge légal de la retraite, pour tout cotisant justifiant de 15 années d'adhésion à une mutuelle sociale. Un fonds commun de retraite complémentaire doit être créé par chaque mutuelle sociale. La mutuelle sociale, selon la réglementation, doit assurer ce fonds auprès d'un assureur de personnes.

Les adhérents au fonds commun de retraite complémentaire versent leurs cotisations selon une formule dictée par les autorités financières. Quand les adhérents ne sont pas affiliés à la CNAS, ils payent l'intégralité des charges, y compris les charges patronales. Les affiliés à la CNAS se partagent le total des charges avec leurs employeurs à part égales.

Il y a lieu de mentionner que Les cotisations de retraite complémentaire sont déductibles du revenu imposable. Les pouvoirs publics ont annoncé leur volonté d'accompagner les mutuelles sociales pour réduire la charge sur la CNAS. La fédération nationale des mutuelles sociales a été créée en 2017 et son installation effective a été en Avril 2018.

Les mutuelles sociales doivent se rapprocher des assureurs de personnes afin de prendre connaissance des techniques appropriées à la retraite complémentaire.

3. Les assurances commerciales

Dans l'imaginaire collectif Algérien, l'assurance se limite à l'assurance automobile, à l'assurance-crédit et à l'assurance incendie. Les autres produits d'assurance sont très peu connus.

L'assurance commerciale est subdivisée en assurance dommage et en assurance des personnes. Ce sont des sociétés de capitaux à but lucratif.

3.1 Aperçu historique

Après l'indépendance du pays, le législateur Algérien a reconduit les textes et règlements français régissant le secteur des assurances.

La loi 62-157 du 21 Décembre 1962 est une loi reconduite des lois françaises.

Le législateur s'est engagé à élaborer de nouveaux textes qui tiennent compte de la réalité nationale et des intérêts du pays. En 1963, la caisse algérienne d'assurance et de réassurance est née sous l'appellation « CAAR ».

3.2 La Nationalisation et la spécialisation

En 1966, le gouvernement Algérien a décidé la nationalisation de toutes les sociétés d'assurances actives dans le pays. Vu leurs finalités non lucratives la CNMA et la MAATEC ont été épargnées.

La spécialisation a été instaurée en 1976 par la décision numéro 828 du 21/05/1975 qui confère à la SAA la couverture des risques simples concernant l'assurance des personnes, l'assurance automobiles, et les assurances divers, et à la CAAR la couverture des risques industriels, des risques liés à l'exploitation des hydrocarbures, et des risques technologiques complexes.

En 1988, il y a eu la déspecialisation du secteur des assurances : chaque société est devenue libre d'intervenir dans les branches d'assurance qu'elle a choisie et qu'elle maîtrise le mieux.

3.3 La libéralisation du marché des assurances en Algérie

L'ordonnance 95/07 du 25/01/1995 a libéré le marché des assurances en Algérie au secteur privé et aux sociétés étrangères. Cette loi a mis fin au monopole de l'Etat sur l'activité d'assurance. Elle a réglementé l'introduction des intermédiaires privés d'assurance et qui sont : les agents généraux d'assurance, et les courtiers d'assurances.

La loi 06-04 du 20 février 2006 a modifié l'ordonnance 95-07. Cette loi a apporté de nouvelles mesures, et qui sont :

- Séparation de l'assurance de personnes de l'assurance dommage.
- Ouverture du marché de l'assurance aux succursales des sociétés étrangères d'assurance et de réassurance.
- Renforcement de l'activité d'assurance de personnes et assurances groupes.
- Institution d'une commission de supervision des assurances.

3.4 La structure du secteur Algérien des assurances

Depuis le mois de mai-2011, c'est-à-dire cinq années après la loi 06-04 du 20 février 2006 les sociétés d'assurances de personnes sont séparées des sociétés d'assurances dommages. En 2016, le nombre d'assureurs de personnes est passé à huit, et qui sont :

CARDIF EL DJAZAIR : société privée

CAARAMA Assurance (Filiale de la CAAR), société publique

TAAMINE LIFE ALGÉRIE « TALA » (Filiale de la CAAT), société publique

MACIR VIE : Filiale de CIAR, société privée

SAPS (Filiale de la SAA et du français MACIF) nom commercial AMANA Assurances

AXXA Assurances de personnes : société privée

LE MUTUALISTE : Filiale de la (CNMA), société publique

L'ALGÉRIENNE VIE : société privée

Les assureurs de dommages sont :

SAA: Société Algérienne des Assurances, société publique

CAAT : Caisse Algérienne des assurances transport, société publique

CAAR : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance, société publique

CASH : Caisse Algérienne d'Assurance des Hydrocarbures, société publique

SALAMA Assurance : société privée

GAM : société privée

TRUST : société privée

AXXA Assurances dommages : société privée

2A : société privée

ALLIANCE : société privée

Il y a deux compagnies spécialisées

La CAGEX pour la garantie des exportations et la SGCI pour le crédit immobilier

Le marché de l'assurance est encadré par :

-CSA : conseil de supervision des assurances

-CNA : conseil national des assurances

-FGA : fonds de garantie automobile

-FGAS : Fonds de garantie des assurés

-Le Bureau spécial de tarification

-UAR : Union des assureurs et des réassureurs

3.5 Évaluation du marché Algérien des assurances par le CNA

Le taux de pénétration de l'assurance en Algérie est de 0,7% du PIB et la densité d'assurance était de 40 US dollars en 2014 selon la revue sigma Re numéro 4/2015-statistiques nationales.

L'évolution du marché des assurances dommages (voir annexe 27) et des assurances de personnes est donnée par le tableau suivant :

Tableau 2: Évolution du marché des assurances de 2008 à 2016 en millions de dinars

Année \ Marché	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Assurances Dommages	119439	118723	117908	103282	092802	079950	073902	072072	062574
	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA
Assurances de personnes	011533	010320	008600	007470	006582	007042	007179	005563	005281
	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA
Marché direct	130973	129043	126509	110753	099389	086993	081081	077635	067855
	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA	10 ⁶ DA

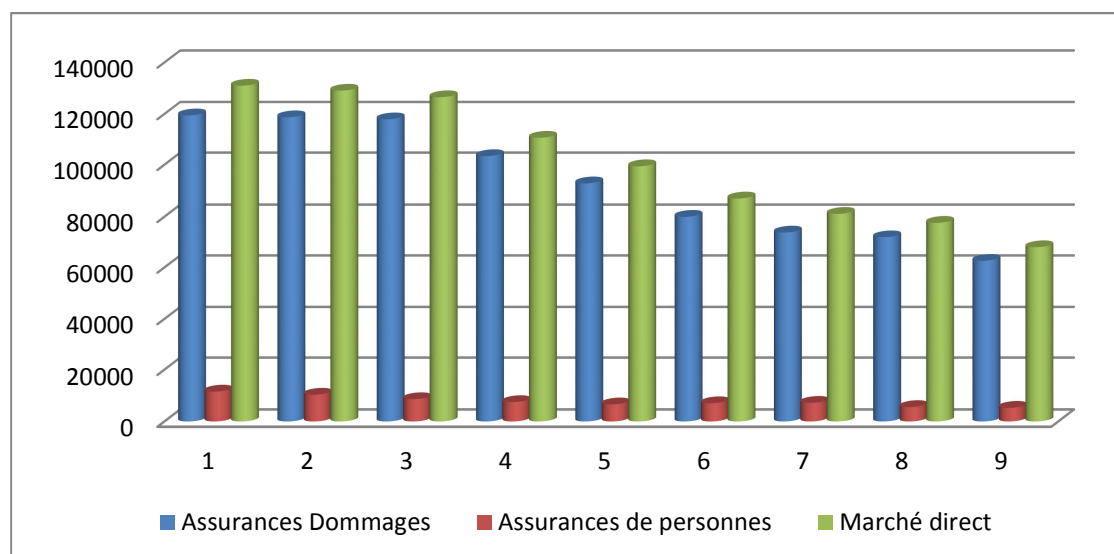
Source : Conseil National des assurances-Notes de conjonctures.

Ces données qui évaluent le marché des assurances ne sont que nominales. La dépréciation du pouvoir d'achat du dinar n'a pas été prise en considération.

Il y a lieu aussi de prendre en compte la croissance démographique pour les assurances de personnes.

Ce tableau a été traduit par le graphique suivant :

Figure 1: Évolution du marché des assurances de 2008 à 2016 en millions de dinars



Source : données Conseil National des assurances-Notes de conjonctures

En 2012, l'évolution des assurances de personnes a connu un recul de 6% qui peut s'expliquer par la séparation devenue effective entre les assurances de personnes et les assurances de dommages. Le taux de croissance des assurances de personnes a connu une légère progression à compter de 2013. Un ralentissement de croissance dans les assurances de dommages apparaît à compter de 2014. En 2016 le marché a enregistré un volume total de 130 Milliards de dinars.

Le premier trimestre 2017 a enregistré une baisse du chiffre d'affaire des assurances de 3% par rapport au premier trimestre 2016, selon la note de conjoncture publiée par le CNA.

Les experts du CNA expliquent cette baisse par la réduction des dépenses d'équipements par les pouvoirs publics et la baisse de l'importation des véhicules neufs. Le chiffre d'affaire est passé de 72,1 milliards de dinars au premier semestre 2016 à 70 milliards de dinars au premier semestre 2017. Les assurances dommages représentent 92% du portefeuille d'activités, avec un chiffre d'affaire de 61,7 milliards de dinars contre 6,75 milliards de dinars pour les assurances de personnes au premier trimestre 2017.

La branche assurance automobile qui représente 60% du marché des assurances de dommages a vu son chiffre d'affaire reculé de 3,8% durant le premier semestre 2017.

Les branches IRD (incendie, construction et risques divers), transport, et la branche agricole ont toutes connues un repli de leurs chiffres d'affaires.

Les assurances de personnes représentées par les branches maladies /prévoyances collectives, accidents, et vie/décès ont évolué différemment.

La branche vie /décès a pu réaliser une performance de 32,5% pour le premier semestre 2017.

Les autres branches de l'assurance des personnes ont régressé en termes de production durant la même période.

Les sinistres déclarés sont en baisse, ainsi que les sinistres restants à payer comparé aux données du premier semestre de 2016. (Voir annexe 28)

3.6 Evaluation du marché Algérien des assurances par L'UAR

Nous allons rapporter quelques déclarations de Mr Brahim Djamel Kassali Président de l'UAR que nous avons tirées de l'entretien qu'il a accordé à Karim Sabeur du Magazine Maghreb Émergent en 2017. Il a tenu à préciser que Le potentiel assurable en Algérie est très important et qu'il est encore insuffisamment couvert. Le Taux d'évolution moyen annuel du

marché des assurances entre la période 2005 à 2015 a été de 12%.Le total des primes pour l'année 2015 a été de 127,9 milliards de DA.

Le réseau de distribution des produits d'assurances est passé de 1230 agences en 2005 à 2223 agences en 2015.

L'indemnisation des sinistrés a été de 71 milliards de dinars dont 47 milliards pour la seule branche automobiles 2015.Le retards accusé dans l'assainissement des indemnités restantes à payer a *puissé* les compagnies à signer deux conventions entre elles pour faciliter les remboursements, il s'agit de la *«convention d'assainissement des recours au cout moyen »*,et de la*« convention interentreprises de règlement des sinistres automobiles »*

Le développement de l'activité assurantielle est corrélé à celui de l'économie : *« la baisse de l'importation des véhicules neufs, et le ralentissement des investissements publics suite à la chute des recettes pétrolières ont affectés négativement la croissance du marché des assurances. »*

« Cependant ,il faut relever la progression remarquable de la branche des assurances de personnes avec 14% en 2015 par rapport à 2014.Ce qui dénote le bien-fondé de la décision stratégique prise par le ministère des Finances concernant la création des sociétés d'assurances de personnes et celles de dommages séparément, entrée en vigueur en 2011.

Les branches agricoles et risques industriels sont prometteurs pour les années à venir en termes de taux de croissance actuels², et les potentialités du marché existantes. »

3.7 contraintes au développement du secteur des assurances en Algérie :

Le CNA a dénoncé la pratique du dumping par certaines compagnies du secteur ainsi que la pratique du sous provisionnement par d'autres.

L'importance de l'assurance sociale avec un total de cotisations dépassant 1000 Milliards de dinars qui offre presque toutes les couvertures d'assurances de personnes freine le développement de l'assurance des personnes qui arrive à peine à atteindre 12 Milliards de dinars de primes collectées. La concurrence est en défaveur des assureurs de personnes. Les mutuelles aussi constituent un concurrent déloyal pour les compagnies d'assurances du moment qu'elles bénéficient des avantages fiscaux spécifiques et vendent les mêmes produits que les assureurs.

Nous avons contacté quelques professionnels du secteur de l'assurance en Algérie pour comprendre avec plus de détails ce qui empêche les assurances de se développer en Algérie.

²- La Croissance actuelle est de 26% pour la branche agricole

Nous avons ainsi recueilli quelques déclarations d'experts et d'acteurs du secteur à travers les medias et les autres moyens de communications. Nous avons pris en considérations des études faites par des universitaires et spécialistes concernant l'assurance en Algérie.

La question ouverte suivante :

Quelles sont les contraintes au développement de l'assurance en Algérie ?

a eu plusieurs réponses que nous allons rapporter :

Le Directeur Général de trust assurance Mr Hadjou Abdelhakim nous a accueilli au siège de son Entreprise, et nous a formulé la réponse suivante :

« Le caractère obligatoire de l'assurance freine le développement de l'assurance pour preuve les automobilistes optent plus pour les assurances facultatives .A titre d'exemple, Ces dernières représentent 80% de notre chiffre d'affaire alors que celles obligatoires ne représentent que 20% de notre C A. Le caractère obligatoire est une contrainte réglementaire à la liberté du marché, il n'encourage pas l'innovation et la concurrence qualité.

La séparation entre l'assurance des personnes et l'assurance dommage opérée par le ministère des finances a été hâtive, Il n'a pas laissé le marché mûrir. Les fonds propres exigés pour la création de nouvelles sociétés d'assurances sont trop élevés. »

Le Directeur Général de GAM Assurance Algérie nous a aussi bien reçu dans son bureau et nous a déclaré ce qui suit :

« De toute évidence, les contraintes qui freinent le développement de l'assurance en Algérie sont multiples ; nous avons des contraintes d'ordre sociologiques et d'autres d'ordre économiques que nous pouvons résumer ainsi :

-La famille Algérienne étant dans sa majorité d'origine tribale et paysanne, la notion de protection de l'individu ou du groupe est sensée être assumée par la communauté ou la famille patriarcale au sens large du terme.

-La socialisation de l'économie et du mode de production ont contraint l'Algérien à compter sur l'État/providence dans tous les aspects de la vie économique et sociale (emploi, sécurité sociale, logement, enseignement, etc...)

-Facteur religieux : l'assimilation de l'assurance à l'usure, et particulièrement l'assurance vie. Cette dernière est considérée comme une atteinte à la volonté divine.

-L'assurance est assimilée à une contrainte légale obligatoire ; il y a un manque de communication institutionnelle et de vision marketing adaptée aux attentes spécifiques du marché (écoute du marché, innovation, prestation) ;

-il y a aussi inexistence de mesures incitatives à l'épargne par l'assurance, et une détérioration du pouvoir d'achat des couches sociales moyennes dont les revenus sont consacrés aux besoins de première nécessité. »

Mr BOUKELAL cadre supérieur à la CRMA de Tizi-Ouzou nous a donné la réponse suivante : *«un exemple de la réalité peut nous donner un petit aperçu sur les contraintes pour les sociétés d'assurances(CNMA) et pour les assurés(Fellahs) :*

- L'État a effacé les dettes des agriculteurs et il a indemnisé ceux qui ont perdu leurs récoltes suite aux incendies qui ont touché plusieurs régions dans la Willaya de Tizi-Ouzou.

Aucune distinction n'a été faite entre ceux qui étaient assurés et ceux qui ne l'étaient pas.

Les assureurs, la CNMA, et les CRMA n'ont pas été associés à cette opération.

Cela encourage plus ceux qui n'étaient pas assurés au détriment de ceux assurés et au détriment aussi de la notoriété des sociétés d'assurance à leur tête la CNMA. »

3.8 Les conditions du développement du secteur des assurances en Algérie

Nous avons recueilli quelques déclarations de professionnels qui sont mieux placés que nous pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés par leurs sociétés face au marché :

-Le Directeur Général de GAM Assurance Algérie :

« Ces contraintes peuvent être levées par un encouragement des souscripteurs d'assurance-vie titulaires de contrats à caractère d'épargne longue par des incitations fiscales.

Il y a lieu d'exonérer définitivement les produits, les rentes, et les capitaux d'assurance vie, de toute taxe (TVA, IRG)

Il y a lieu d'accorder des abattements fiscaux sur les bénéfices réalisés par les sociétés d'assurance- vie pendant les premières années de leur création.

IL y a lieu de développer la communication et l'information du public sur les avantages des assurances vie (portes ouvertes, centre de documentation national sur les assurances)

Le développement d'autres créneaux de placements rémunérateurs de l'épargne collectée par les compagnies d'assurance-vie (marché financier, immobilier, obligataire, SICA, etc....) permettraient de créer des produits attractifs.

La bancassurance pourrait jouer, si elle est mieux réglementée, un rôle meilleur dans la distribution des produits d'assurances.

La démonopolisation des assurances maladie et accidents de travail, pourrait constituer un gisement pour le développement des assurances vie.

Le recul de l'État du domaine social, le chômage, la précarité des régimes sociaux et leur déficit, l'éclatement de la famille traditionnelle et communautaire sont autant de phénomènes susceptibles de mettre les ménages et les individus en quête des produits d'assurances.

Il existe un réel besoin d'assurance en Algérie, ainsi qu'un fort potentiel non encore exploité.

L'instauration de l'assurance indicielle en risques agricoles pourrait booster la branche assurance agricole »

-Le Directeur Général de trust assurance Mr Hadjou Abdelhakim :

« Il faut créer les conditions d'un marché d'assurance libre et une compétitivité entre les entreprises d'assurances, c'est la meilleur façon de booster le marché des assurances en Algérie. La formation en Algérie dans le domaine des assurances n'est pas bien prise en charge, il faudrait donner plus d'importance à la formation»

Mr BOUKELAL cadre supérieur à la CRMA de Tizi-Ouzou :

« -Une expérience d'un crédit de compagnie (crédit d'exploitation) pour une année sans intérêt initiée par la CNMA en collaboration avec la SAA, la BADR, et la CECS a connu un engouement de la part des fellahs. Ce crédit a été accompagné par une assurance grêle incendie obligatoire, il a été une réussite sur tous les plans, et particulièrement dans la Willaya de Tizi-Ouzou »

Nous pensons que les analyses présentées du secteur des assurances ne diffèrent pas beaucoup entre les acteurs du marché et les professionnels, et que toutes les solutions proposées sont convergentes sur plus d'un titre.

II Analyses et perspectives du marché Takaful en Algérie

L'Algérie offre quelques produits d'assurance islamiques par le biais de la seule compagnie d'assurance Takaful (Salama Assurance) depuis l'année 2000.

1. la demande du produit Takaful en Algérie

Des enquêtes et des études de marchés effectuées par des Enseignants Universitaires, par des Experts de l'assurance, et par des Bureaux d'études de marchés ont montré des résultats et des prévisions différents concernant l'existence d'une demande de produits d'assurance islamique.

1.1 Enquête du CNA

Dans une enquête faite, par un Bureau d'Experts au compte du CNA, dans le but de déterminer les contraintes qui empêchent la pénétration de l'assurance en Algérie, il a été conclu que : « *la contrainte de licéité religieuse n'était pas importante, elle est estimée à 20% seulement.* » Ce résultat n'étant pas attendu, les professionnels de l'assurance et des Experts du CNA infirment le manque d'importance de la contrainte de licéité religieuse. Ils estiment qu'elle dépasse les 20%.

1-2-Etude réalisée auprès des consommateurs

L'Étude a été réalisée par Mohammed Lezoul, Maître de conférences à l'Université d'Oran, auprès des consommateurs des régions Est, Centre et Ouest du pays.

A la question : **Existe-il une demande réelle pour l'assurance Takaful en Algérie ?**

Le docteur Mohammed Lezoul s'est posé la question , en 2014, il a mené une enquête sur la perception du modèle de la Takaful par les consommateurs Algériens d'assurance, et il a voulu vérifier si la religion jouait un rôle dans leurs décisions d'achats et de consommations. Il est arrivé à cette réponse : « *Presque 90% de l'échantillon global étudié estiment que la religion détermine la façon dont ils sélectionnent leurs produits de finance et d'assurance, ceci nous amène à dire que cette population est en quête d'une valeur morale et éthique. La majorité des personnes sondées estiment que l'assurance traditionnelle est contraire à certaines de leurs croyances et principes religieux.*

La majorité des personnes qui constituent notre échantillon global ont une bonne appréciation sur le Takaful.

75% de la population interrogés estiment augmenter leurs primes de plus de 10% pour s'offrir cette forme d'assurance

90% de la population interrogés estiment être intéressés par ce modèle d'assurance.

Les résultats de l'enquête sur l'adhésion des personnes interrogées à l'assurance éthique, solidaire et islamique révèlent que 75,3% ont répondu par oui, 19,6% veulent temporiser et enfin 5,1% ne pense pas y adhérer. »

1.3 Avis des professionnels

En réponse à la même question suscitée que nous avons posé à l'ex-Directeur Général de Salama assurance, concernant l'existence d'une demande d'assurance Takaful en Algérie, il nous a répondu comme suivant : « *Le constat que j'ai fait, durant mon passage à Salama Assurance, est que le nombre de souscripteurs était en constante évolution, il a atteint 500 000*

souscripteurs en 2012. Le chiffre d'affaire évoluait de 20% à 35% par année. Les branches « Family Takaful » ont réalisé de très bons résultats. L'Agence de Ghardaïa a pu atteindre une croissance annuelle des primes qui dépasse 30% en chiffre d'affaire. En absence d'un marché Takaful à plusieurs offreurs, la croissance du chiffre d'affaire de Salama assurance est un indicateur très significatif sur l'éventuelle existence d'une demande potentielle du produit Takaful. »

Selon le représentant de l'ABEF³ « *Les agriculteurs bénéficient, à titre de rappel, de 15 à 20 milliards de dinars par an de crédits destinés à l'investissement, les produits de la finance islamique peuvent attirer une partie de cette demande »*

D'après Mohammed Benarbia DG de Salama Assurance⁴ : « *Nous avons une forte demande des produits de la part du secteur agricole »*

Abdelhakim Hadjou DG de TRUST assurance : « *Le produit Takaful pourrait capter jusqu'à 20% de plus du marché de l'assurance en chiffre d'affaire. Ce produit permettrait de récupérer une part du marché informel. »*

2. L'expérience de Salama Assurance

Salama Assurance est la seule compagnie Algérienne qui offre des produits Takafuls Elle a été créée en 2000 et actuellement elle compte un demi-million de souscripteurs par an.

2.1 Présentation de l'Entreprise

La société Salama Assurance Algérie (ex El Baraka oual Al aman) a été agréée le 26 Mars 2000 par le Ministère des Finances pour pratiquer toutes les opérations d'assurance. Depuis 2011, elle s'est spécialisée dans le général Takaful.

C'est une société par actions (SPA), son capital social est de deux milliards de dinars Algériens libérés. C'est une filiale du groupe International d'assurance et de réassurance Islamic Arab Insurance Company- Salama-(IAICS). Cette dernière est leader mondial des assurances Takafuls cotée à la bourse de Dubai, elle dispose d'un capital de 1,2 Milliards AED. Elle est notée A- par STANDARD AND POOR'S et AM BEST. Salama assurance Algérie dispose de 194 points de vente sur le territoire National, supervisés par 06 directions régionales, et d'un pôle d'expertise national permettant une indemnisation directe des dommages. Elle a signé des conventions de partenariat dans le cadre de développement de la Bancassurance avec 02 Banques : EL BARAKA et EL SALEM BANK

³- journal El Watan

⁴- journal EL Khabar du 23/10/2017 article d'Abdelhakim Guemaz et Said Bechar

Les investissements de Salama Assurance en Algérie s'élèvent à 06 milliards de DA d'actifs financiers et 03 milliards de DA de placements financiers.

2.2 Résultats d'activité⁵

Salama assurance est passée d'un chiffre d'affaire de 0,5Milliards DA en 2004 à 4,7 Milliards DA en 2015. Le tableau suivant nous donne l'évolution du chiffre d'affaire et des prestations de la société Salama durant la période 2005 à 2013.

Tableau2: Évolution du chiffre d'affaire et des prestations de la société Salama durant la période 2005 à 2013 (millions DA).

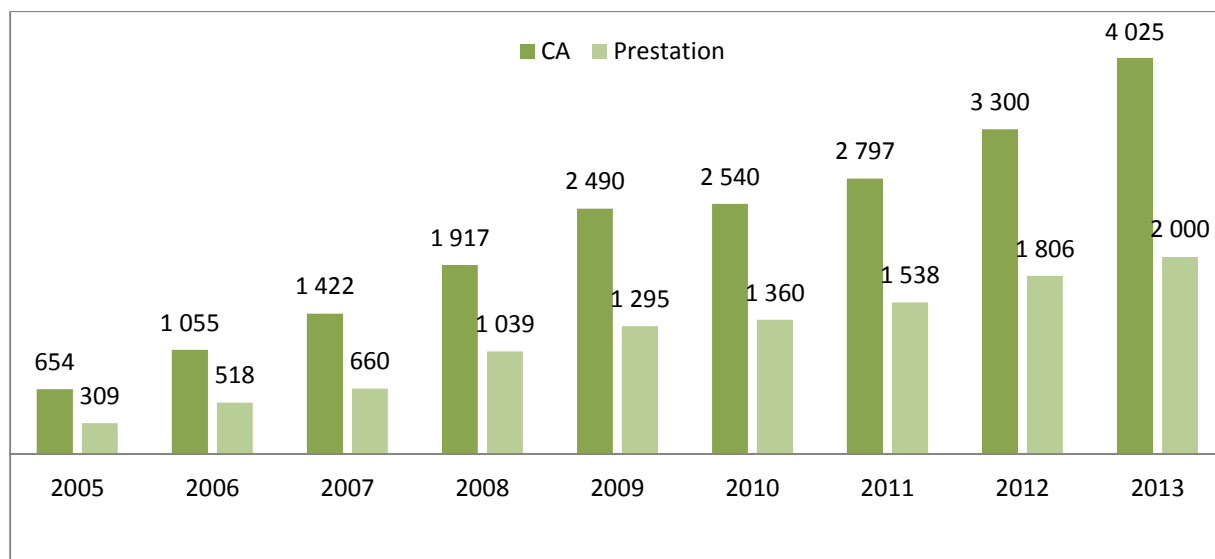
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CA (10 ⁶ DA)	654	1 055	1 422	1 917	2 490	2 540	2 797	3 300	4 025
Evolution	23%	61%	35%	35%	30%	2%	10%	18%	22%
Prestation (10 ⁶ DA)	309	518	660	1 039	1 295	1 360	1 538	1 806	2 000
Evolution	3%	68%	27%	57%	25%	5%	13%	17%	11%
Prestation/CA	47%	49%	46%	54%	52%	54%	55%	55%	50%

Source : site officiel SALAMA ASSURANCE

Les données de ce tableau ont été illustrées sur une figure pour faciliter les comparaisons des chiffres d'affaires réalisés, des prestations offertes, ainsi que leurs évolutions durant ses huit ans (2008-2013) Voir figure

⁵- Conférence de presse du DG de Salama Assurance Algérie le 16/03/2016 à Alger, Bilan 2015 et perspectives 2016

Figure 2: Évolution du chiffre d'affaire et des prestations de la société Salama durant la période 2005 à 2013 (millions de DA).



Source : site officiel de SALAMA ASSURANCE

Nous remarquons que la croissance soutenue du chiffre d'affaire est suivie par une croissance d'une même importance du volume des prestations. Nous remarquons qu'en 2010 il y a eu un petit ralentissement de la croissance du chiffre d'affaire (2%) qui est dû, de notre point de vue, à la cessation de l'activité de la branche Takaful Famille.

Salama Assurance a pu se positionner sur le marché Algérien des assurances. Elle a pu avoir le meilleur taux de croissance du chiffre d'affaire du marché des assurances soit 7% pour l'année 2016. Ce résultat a été souligné par Mohamed Benarbia DG de Salama Assurance lors d'une réunion d'évaluation de l'exercice 2016 tenue à Alger. Salama assurance prend possession de la deuxième place sur la liste des compagnies d'assurance privées en Algérie en termes de parts de marché. Salama assurance dispose d'un réseau de distribution de 250 points de vente répartis sur le territoire National. Elle a signé des conventions avec El Baraka Bank et EL Salem Bank dans le cadre de la bancassurance.

3. Les contraintes au développement du Takaful

Les contraintes au développement du Takaful sont diverses. Nous allons citer les plus importantes de notre point de vue.

3.1 Faible Taux de pénétration de l'assurance

Il n'existe pas en Algérie une culture de l'assurance, L'assurance est perçue comme un impôt. Le taux de pénétration de l'assurance ne dépasse pas 0,7%, c'est un taux très inférieur à la moyenne mondiale qui dépasse les 10%, il est inférieur à celui de la Tunisie et à celui du

Maroc. D'après l'enquête faite par CHEIKH Karima⁶, une partie des consommateurs algériens continuent à considérer l'assurance comme un produit de luxe, et contraire aux valeurs religieuses : « *Un marché d'assurance faible rends difficile l'émergence de l'assurance Takaful.* »

3.2 Absence d'un marché de la finance islamique⁷

Deux banques privées seulement fournissent des produits de la finance dite islamique, se sont El Baraka Bank et la Banque El Salem. La loi les oblige à déposer l'essentiel de leurs fonds au trésor public en contrepartie d'un intérêt. Elles sont réglementées par les mêmes réglementations que les banques conventionnelles.

Le marché boursier des sukuk n'a pas pu démarrer en Algérie. Il y a même un problème de refinancement pour ces deux banques. Le refinancement se fait à la Banque Centrale uniquement à base des taux d'intérêts que ces dernières ne pratiquent pas.

Il n'y a pas un marché de l'assurance islamique, dans notre pays.

Il y a seulement une seule compagnie d'assurance islamique Takaful: Salama assurance.

Il n'y a pas jusqu'à présent une loi spécifique au Takaful.

Il n'y a aucune compagnie de Retakaful.

Le conseil national de supervision sharia n'existe pas encore.

3.3 Manque de personnel qualifié

Les employés exerçant dans la finance dite islamique n'ont pas reçus des formations spécialisées. Ce sont des employés de la finance conventionnelle qui se sont retrouvés dans la finance et l'assurance islamiques. Jusqu'à présent, il n'existe pas des instituts ou écoles formant aux métiers de la finance islamique.

Dans le journal El Watan Économie ⁸Monsieur DJEBBAR Boualem représentant de l'Association des Banques et des Établissements Financiers (ABEF) a tenu à préciser : « *Nous avons pris en charge le volet formation aux métiers de la Banque et assurance islamique à travers des programmes de formation qui ont déjà commencé* »

Nous pensons qu'il faudrait prendre le volet formation avec plus de volonté, et commencer à impliquer les universitaires, et former d'abord les formateurs.

⁶- Cheikh Karima, « Rôle du Marketing dans la promotion de l'Assurance » Mémoire de Magistère en économie, Université de Tlemcen, 2010

⁷- Mohammed Lezoul : « la situation du secteur des assurances en Algérie », Communication Présentée au séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif

⁸- Dossier de Samira Imadalou El Watan Economie du 27/11/2017

4. Perspectives de développement du Takaful en Algérie

Les perspectives de développement du Takaful en Algérie existent du fait que les pouvoirs publics envisagent d'autoriser les Banques publiques d'ouvrir des windows pour la finance dite islamique. Cette dernière a besoin du Takaful pour fonctionner normalement. L'assurance Takaful est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème de la finance islamique, d'après Hadj Mahammed Ahmed.

4.1 Existence d'une volonté politique

Lors de la présentation du programme gouvernementale au parlement, en 2017, le premier ministre s'est inscrit dans une logique de diversification des produits financiers de façon à satisfaire une frange de la population qui affiche des réticences aux produits financiers conventionnels.

Il a été décidé d'ouvrir des guichets pour les produits de la finance dite islamique ou participative. Le Ministre des Finances Abderahmane Raouya à l'université d'été du FCE en septembre 2017, a fait cette déclaration suivante rapportée par El Watan Économie⁹ « *la mobilisation de l'épargne hors circuit bancaire peut offrir aux épargnants des produits qui répondent à leurs exigences en terme de sécurité ; à ce titre nous encourageons l'émission des sukuk* » « *Au niveau des banques publiques ,nous avons entrepris récemment des actions en vue de lancer les nouveaux produits de la finance dite islamique à travers notamment la formation des collaborateurs et l'adoption d'une organisation adaptée au système dualiste* »

4-2-Implication des banques et des sociétés d'assurances

D'après le dossier de Samira Imadalou¹⁰, les annonces en matière de finance islamique sont multiples ces dernières années. Le plan d'action du gouvernement mise sur le renforcement de l'offre de produits bancaires adaptés aux besoins et aux demandes de la clientèle y compris les produits de la finance dite islamique.

Ainsi, après la CNEP –Banque qui a lancé fin 2015 le carnet d'épargne Rasmali et la BDL qui propose depuis 2016 le livret d'épargne El Badil, deux produits non rémunérés, ce sera prochainement autour de la BADR d'intégrer les produits de la finance islamique dans sa gamme de produits

L'AGB et Trust Bank, sont deux banques privées qui s'intéressent de près à la finance islamique.

⁹ - Idem
¹⁰ - Idem

Ce sont Cinq banques au total qui attendent l'agrément de la Banque Centrale d'Algérie pour lancer des windows islamiques. Ce seront au moins neuf Banques au total en 2018 à concurrencer les deux Banques islamiques existantes à savoir El Baraka, et El Salem.

Le PDG du CPA a tenu ces propos, sur son intention d'intégrer des produits de la finance islamique¹¹: *« Notre Banque est en phase de préparer ses éléments à la lancée probable de produits sans intérêt, cette décision émane des pouvoirs publics, et toutes les banques publiques sont en train de s'y préparer »*

Dans un article de Abdelhakim Guemaz et Said Bechar¹², la position prise par le Directeur General de la Banque EL SALEM vis-à-vis de l'éventuelle ouverture de windows islamiques par les Banques conventionnelles est: *« Nous encourageons la création de guichets windows islamiques au niveau des banques conventionnelles. Cela va élargir les gammes de produits financiers et bancaires offert sur le marché, et la concurrence va nous motiver à donner le meilleur de nous-même »*

4.3 Implication des instances religieuses

Nous avons deux déclarations importantes qui testent de l'implication des autorités religieuses.

Le Président du Haut conseil Islamique Ghoulamallah Bouabdellah¹³: *« Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction l'ouverture de la place financière nationale à la finance islamique par les pouvoirs publics.*

Nous allons constituer un conseil de supervision sharia qui va accompagner l'activité de la finance islamique en Algérie. Il sera constitué de spécialistes de la finance et des spécialistes des sciences religieuses. Nous allons travailler en étroite collaboration avec la Banque Centrale d'Algérie »

D'après Mohammed Boudjelal Professeur d'économie et membre du haut conseil islamique : *« Dans le cadre du haut conseil Islamique, nous avons présenté un projet de la finance islamique qui compte sept axes : le côté sharia en premier lieu, puis les banques et assurances, nous avons aussi soumis des propositions sur la fiscalité spécifique des produits islamiques comme nous avons fait des propositions sur la zakat, le wakf, et enfin la bourse pour les valeurs mobilières islamiques. »*

¹¹- leMagazine l'Actuel en Mars 2017

¹²- journal El Khabar du 13 octobre 2017

¹³- Idem, du 16/01/2018

4.4 Projet de loi Takaful

Il y a lieu de signaler que l'Algérie a pu bénéficier des expériences réussies dans quelques et celles non réussies dans d'autres pays dans l'élaboration de son projet de loi Takaful. Les professionnels suivants ont fait des déclarations publiques concernant le Takaful :

Hadj Mahammed Ahmed DG de GAM Assurance : « *Dans une étude faite au niveau du CNA nous sommes parvenus avec l'ensemble des assureurs à une proposition écrite que nous avons soumise aux autorités financières du pays. Il s'agit de l'amendement de l'article quatre de la loi 2006, qui permettrait l'introduction de l'assurance Takaful.* »

Le Président de l'UAR¹⁴ a déclaré que : « *Une assemblée générale du CNA a eu lieu en 2017, l'ordre du jour a porté sur différents points dont en particulier le projet Takaful, sur ce dernier point, un travail remarquable a été réalisé par le secrétariat permanent avec les différents départements ministériels concernés, les professionnels du marché, et des chercheurs universitaires. Ce travail a abouti à l'élaboration d'une étude complète de faisabilité du projet de l'assurance Takaful en Algérie, avec des propositions, et des recommandations au triple plan juridique, technique, et économique.*

L'assurance Takaful a un réel potentiel dans notre pays, et nécessite un cadre juridique spécifique. A cet endroit, il faut saluer la demande initiée par le ministère des finances en vue de la révision de la loi sur les assurances, qui donne l'opportunité d'y intégrer, entre autres dispositions, les règles et les principes de base de ce type d'assurance »

La réglementation du Takaful est très déterminante dans la phase du lancement du produit Takaful, et de toute l'industrie de la finance islamique.

4.5 Opportunités à saisir

Le takaful et les produits de la finance dite islamique constituent une opportunité pour les banquiers et assureurs Algériens, ils permettent de faire face à la concurrence des grandes firmes internationales. Ils constituent un avantage concurrentiel, parce que les consommateurs Algériens des produits financiers islamiques ont plus de confiance dans leurs banquiers et assureurs locaux. La finance islamique pourrait rétablir la confiance entre les banques et les citoyens. Deux sociétés privées d'assurance n'attendent que la nouvelle loi sur le Takaful. Les déclarations de leurs dirigeants en sont une preuve :

Abdelhakim Hadjou DG de TRUST assurance : « *Trust assurance est prête au lancement de produits Takafuls pourvu que la réglementation va permettre l'ouverture des*

¹⁴- Entretien accordé au journaliste Karim Sabeur en 2017 par le président de l'UAR

fenêtres Takafuls dans les sociétés d'assurances. Le capital humain est en formation. Nous avons déjà un capital expérience, durant notre passage à Salama Assurance, de quatre années.

Le produit Takaful pourrait capter jusqu'à 20% de plus du marché de l'assurance en chiffre d'affaire. Ce produit permettrait de récupérer une part du marché informel. »

Hadj Mehammed Ahmed DG de GAM Assurance : *« GAM assurances, sera la première compagnie à ouvrir une windows Takaful dès l'adoption de la loi sur le Takaful. Dans une étude faite au niveau du CNA nous sommes parvenus avec l'ensemble des assureurs à une proposition écrite que nous avons soumise aux autorités financières du pays »*

Un marché de niche pour le takaful pourrait exister dans la branche Hadj et Omra et dans la micro-assurance. Il permettrait d'être confronté à des concurrents moins nombreux, et moins forts, et à des marges bénéficiaires plus élevées.

Conclusion

Nous avons déduit dans ce chapitre que l'industrie du Takaful nécessite un savoir-faire pluridisciplinaire et un environnement favorable que ce soit du point de vue réglementaire ou du point de vue économique.

Un potentiel latent pour le Takaful existe dans notre pays. L'amélioration des conditions de vie des populations , l'émergence des classes moyennes instruites, l'augmentation de l'espérance de vie moyenne des hommes et des femmes, la détérioration de la qualité des prestations des institutions de la protection sociale sont tous des facteurs en faveur du développement du Takaful. Ce dernier répond à un besoin économique et éthique d'une frange de la population . C'est dans cette logique que les autorités financières du pays veulent s'inscrire. Ils ont affiché leurs dispositions à lancer et accompagner le Takaful en Algérie. Le Takaful pourrait améliorer le taux de pénétration de l'assurance de personnes en Algérie. Il pourrait convaincre une partie de la population Algérienne à s'assurer selon leurs convictions éthiques. L'Algérie ne devrait pas rester en dehors du marché de la finance islamique et du Takaful dans le monde et dans le Maghreb.

Une réorganisation du marché de l'assurance en Algérie devrait prendre en considération l'amenuisement des limites entre les assurances sociales et les assurances des personnes. Les organismes de la sécurité sociale (la CNAS, la CNR, etc.) et les sociétés d'assurances et les mutuelles doivent œuvrer dans un même objectif. Ils peuvent offrir des prestations différenciées de qualité, éthiques, et complémentaires.

Bibliographie :

OUVRAGES

- AAOIFI, Finance islamique, Editions ESKA, Paris, Europlace cote 1034/A Bibliothèque du CNA
- ALDO levy, Finance Islamique, Ed. Gualino France ; Lextenso éditions 2012 cote 1029/A Bibliothèque du CNA
- EL GAMAL Mahmoud, Finance Islamique-La Banque et la finance Islamique, Edition de Boeck s.a.2010 Bruxelles cotes 1033/A et 1030/A Bibliothèque duCNA
- HADJ MAHAMMED Ahmed, Recueil d'articles sur la problématique d'assurance, Edition universitaire européenne, 2017
- HAFSI Taib avec un collectif d'universitaires Algérien, Le développement économique de l'Algérie : expériences et perspectives, Casbah Edition
- HASSID Ali, Introduction à l'Étude des Assurances Économiques, Edition Entreprise Nationale du livre, Alger, 1984
- JACOB Nicola, Assurances et responsabilité civile, Edition DALLOZ, Paris, 1974.
- JEAN FERRARI Baptiste, Economie du Risque, Collection Amphi, Paris, 2002, cote B/2339
- KEREDEL Pascal, Management des Risques, 2009, cote A/4934
- LAHLOU Abderahmane, Economie et finance en Islam, 2013, SED el Madaris, Maroc
- LAHLOU Abderahmane, La finance Islamique, Une éthique pour stabiliser l'économie et recadrer la finance, 2013,SED el Madaris,Maroc
- LAMBERT Denis –Clair, Economie des assurances, 1996, coteA2049
- MERTON Robert BODIE Zvi et, Finance, Edition Pearson Education, France, 2011
- SIAGH Lachemi, Les Arcanes de la Finance Islamique, Casbah Editions, Alger, 2012, cote 1058/A Bibliothèque duCNA.

THESES et MEMOIRES :

- BETOUCHE Abdelkrim, « Le Takaful est-il un modèle viable et fiable ? » Mémoire de Master,EHEA,2012.
- BIN ANNUAR Hairul Azlan, « AL WAKALA Impact : On the Performance Of TAKAFUL Operators» Thèse de Doctorat, International Islamic University, Malaysia, 2001

-
- BUDD Edward, «les particularités du TAKAFUL » Mémoires Master en droit, Université PANTHEON –ASSAS- PARIS II, 2015-2016
 - CHEIKH Karima, « Rôle du Marketing dans la promotion de l'Assurance » Mémoire de Magister en économie, Université de Tlemcen, 2010
 - DADDI HAMMOU Mohamed, « Analyse du comportement du consommateur dans le marché Algérien des Assurances » Mémoire d'Ingénieur, ENSSEA (EX-INPS), 2010
 - DOUCERET Marie Hélène, « Le Takaful en France demain fiction ou réalité », Mémoire MBA, 2010
 - FELLAG Saliha « Introduction du Takaful : expériences de quelques pays Arabes », thèse de Doctorat en économie, Université de chlef, 2015
 - MAHI ABDELHAMID, « La micro-assurance qu'elle perspectives en Algérie » Mémoire de Master, EHEA, 2012
 - NDIAYE Babacar, « Aperçu sur l'Assurance : Focus sur le continent Africain » Mémoire de Master, Université Paris Dauphine, 2014
 - REKIK Azedine et ZIDANI Samir, «Essai d'analyse des obstacles au développement des assurances en Algérie » Mémoire de Master, Université de Bejaia, 2014

RAPPORTS;

- Rapports du Conseil National Des Assurances : Bulletins des Assurances :2013, 2014, 2015, 2016, 2017. www.CNA.dz
- Rapports du Conseil National Des Assurances : Notes de conjonctures, www.CNA.dz
- Swiss re Sigma N°4/2015 « World Insurance in 2014back to life»

LOIS :

- Code des Assurances Loi 59-13 du 16/10/2016 Bulletin Officiel Maroc
- Décret Royal N° M/23 du 02/06/1424 H-Royaume Arabie Saoudite « Loi sur la supervision des Assurances»
- LEGISLATION ALGERIENNE DES ASSURANCES-CAAR-1963-1974

REVUES :

- Atlas Magazine « L'actualité de l'assurance dans le monde »-Groupe Atlas 2017
- Banque Islamique de développement –Revue New Horizon année 2015 « MAQASID AL SHARIA et la crise financière »
- Le journal de la Finance Islamique (RIBH) Maroc

ARTICLES SCIENTIFIQUES ET COMMUNICATIONS :

- ABOUZID Chakib–“Le Retakaful est-il le chaînon manquant de l’industrie du Takaful” Banque Stratégie N°257 Mars 2007
- AMIROU Rachid Professeur des universités, Umr Cnrs 6012, Université de Perpignan « Imaginaire de la mondialisation et reconnaissance culturelle » Conférence, Colloque Ouagadougou 2004.
- BARKAT Mohamed El Amine Haut cadre CNA Conférence sur le Takaful CNA 2005
- BOUYAHIAOUI Nacer et OUENDI Lynda « Les fonds d’investissements islamiques », Colloque : Ingénierie financière islamique et innovation, Université de Ferhat Abbas-ISRA-Académie International des Banques Islamiques du 05 et 06 Mai 2014 Setif.
- Cedomir Nestrivic, Professeur à l’Essec de Paris et Singapour –Extrait- “Le Takaful, l’autre révolution de la finance islamique”-GEMA-10 décembre 2009
- CHEDADI Toufik, Général Manager, First Assurance Broker/Alger « L’Assurance islamique ou Takaful a-t-elle un avenir en Algérie » séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif
- CHOISEZ Stéphane Avocat à la cour “Le Takaful un contrat charia compatible” La tribune de l’assurance décembre 2012 N°175
- DELFOLIE David, sociologue, est chargé d’enseignement à l’Université Paris1 Pantheon-Sorbone et à l’Institut d’Études politiques (IEP) de Lille. « Développement de la finance Islamique en Malaisie, une dynamique sociologique endogène au capitalisme », Article de CAIRN Distribué par PFNSP
- EL GAMAL Mahmoud Rice University « The economics of stock vs Mutual (Takaful), Insurance in the USA
- EL KURDI Amine Hadji, «L’assurance TAKAFUL et l’école des MAQASID», 22^{ème} Congrès sur l’Assurance, Université du droit Emirat Arabe unis 13-14 Mai 2014, www.alukah.net
- LAGUERE Djamel Eddine « Le Takaful comme Alternative à l’Assurance Traditionnelle », séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif
- LEZOUL Mohammed: « la situation du secteur des assurances en Algérie », Communication Présentée au séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif

-
- MECHAAL Abdelbari « Expérience de répartition du Surplus Assurantiel » au séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif
 - MELIANI Hakim et BOUADAM Kamel « la Micro TAKAFUL et La Micro assurance en Algérie » Communication présentée au séminaire sur le TAKAFUL du 25-26 Avril 2011 université de Setif
 - MINIAOUI Hela et CHAIBI Anissa « Efficiences du marché TAKAFUL Etudes comparatives entre les pays de la CEG et la Malaisie », IPAG Business School, 2014- Référence 2014-055
 - PRADIER Pierre Charles, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne « La Malaisie : hub financier Mondial ou club affinitaire islamique ? » Article Paru dans Dynamiques Internationales, ISSN2105-2646 N°9 Avril 2014
 - STIFTL Ludwing communication : “Le Takaful Moteur de l’assurance des particuliers” Munich Reassurance, du 7/11/2012.
 - TAHIRI DJOUTI Ahmed Faculté des sciences économiques Maroc : « La standardisation et l’harmonisation des pratiques financières islamiques » Colloque Finance Islamique Alger du 8 et 9 décembre 2013
 - ZAATAR Roland « Takaful une Alternative à l’Assurance traditionnelle » CHEA- 10/03/2009

Publication

- GUENDOZ Tarek, Professeur à l’Université d’Alger et MERAGHNI Mounir, directeur au Ministère des finances « L’importance de l’approche marketing dans l’industrie assurantielle Algérienne » année 2012

COURS

- Cours : ENAAS institut du CNAM www.enass.fr
- Cours : ENAAS – INCEIF (The Global University Of Islamic Finance)
- HADJOU Abdelhakim, DG trust Assurance Algérie « le TAKAFUL », Conférence présentée à l’Université Paris DAUPHINE, 2014
- Prof Syed Othman Alhabshi www.inceif.org

-
- TOUMI AMARA Djamila, « Introduction à la gestion des risques », Cours, Ecole supérieure de la sécurité sociale Algérienne, année 2014/2015
 - TOUMI AMARA Djamila, « les instruments financiers et les risques y afférents », Cours, Ecole supérieure de la sécurité sociale Algérienne, année 2014/2015
 - TOUMI AMARA Djamila, « structures des marchés Financiers », Cours, Ecole supérieure de la sécurité sociale Algérienne, année 2014/2015

SEMINAIRES

- Séminaire : Finance et Marché : « Islamic Finance» World Bank Washington 17-21 Octobre 2016 pour les hauts cadres des grandes banques des pays émergents
- Séminaire : 3^{ème} séminaire TAKAFUL au Caire « Maqasid el sharia et les mutuelles » 29-30 Mars 2015

Journaux

- « Le mutualiste augmente son fonds » El Watan Economie du 03/07/2014
- Conférence de presse du DG de Salama Assurance Algériele 16/03/2016 à Alger, Bilan 2015 et perspectives 2016
- Farid Belgacem « Le phénomène du travail en noir prend de l'ampleur », El Watan du 05/10/2017
- Hadj Mahammed Ahmed « Micro-assurance – Micro-takafulEnjeux et perspectives en Algérie» El Watan 04/11/2017
- Imane AOUIMER, Création de la commission de supervision shariatique en Algérie par le président du Haut conseil Islamique, Echourouk du 16/01/2018.
- Lamia Boufassa -Salama Assurance Affiche ses ambitions : L'Achat des actions de Biopharm en ligne de mire », Le Courrier du 17/03/2016
- Le Ministre des affaires religieuses Mohamed Aissa, Annonce la création du « Conseil de Juriste-consults Islamiques », EL Khabar du 11/02/2018
- Meziane Rabhi « Le secteur des assurances s'enfoncé dans la crise », El Watan du 05/10/2017
- Noredine Izouaouen « Salama intéressée par l'investissement en Bourse » L'éconews du 16/03/2016